

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse : Le parcours d'intégration

Juin 2015

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

Le parcours d'intégration

En 2002 déjà l'ancien président du MR Daniel Ducarme avait posé le constat que « *l'intégration était un échec* ». Cette phrase lui a valu des tombereaux de reproches et d'insultes. 13 ans plus tard, la situation non seulement ne s'est pas améliorée, mais pire, elle s'est aggravée. Le constat garde malheureusement toute sa pertinence. Tous les indices sont au rouge. Année après année, études après études montrent les mêmes statistiques, les mêmes tendances fortes sur les questions d'intégration en Belgique. Toutes tirent la sonnette d'alarme...

Selon un rapport d'Itinera Institut en 2012 : en 10 ans, la Belgique a connu une arrivée nette d'immigrants d'un demi-million de personnes (4,5 % de la population). Elle accueille proportionnellement plus de migrants que les pays limitrophes et que des pays d'attraction migratoire comme le Royaume-Uni, les USA ou le Canada.¹

La Belgique compte sur son territoire un peu plus d'un million de personnes de nationalité étrangère. Ce chiffre représente entre 9 et 10 % de la population totale et est relativement stable avec le temps.² Ce qui a fortement changé en revanche, c'est le nombre de personnes étrangères ayant acquis la nationalité belge. Depuis 1985, l'année où la loi sur l'acquisition de la nationalité a été assouplie, près de 800.000 ressortissants étrangers sont devenus belges. Et parmi ces personnes, une très large majorité d'immigrés extra-communautaires (80 % du total).³ Si on additionne les étrangers (9,76 % de la population totale), les Belges nés étrangers (7,74 %) et leurs enfants respectifs, on arrive à un total de 25 %. Cela veut dire qu'au moins un quart de la population belge a un ou deux parents nés étrangers. Et cela ne fera qu'augmenter puisque selon une étude Eurostat, la population belge d'origine étrangère représentera entre 30 et 50 % de la population belge d'ici 2060. Cela met sous un autre jour le défi de l'intégration qui, aujourd'hui, a tendance à se concentrer naturellement sur les primo-arrivants.⁴

Selon un rapport de la BNB paru en décembre 2012, la Belgique est le seul pays européen où la moitié des résidents hors de l'UE ne travaille pas. Le taux d'emploi des résidents de Belgique nés hors de l'UE s'élevait à 45,8 %⁵ alors que la moyenne européenne est de 60%.⁶ Aucun autre pays européen ne compte si peu de personnes immigrées au travail. Une différence notable de 20% sépare le taux d'emploi des immigrés de celui des Belges. La part de femmes immigrées sur le marché du travail en Belgique est encore plus faible et atteint 37 %.⁷ Le taux d'emploi des enfants d'immigrés, une population encore relativement jeune, est lui aussi inférieur à celui des enfants de parents d'origine belge.⁸ Le fait d'avoir un parent né en Belgique augmente les chances de trouver un travail, ce qui tend à confirmer l'importance des aspects linguistiques et sociaux. Rappelons que les inégalités commencent avant la

¹ Belgique, terre d'immigration, statistiques et évolutions, Itinera, 202 P.5

² http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Chiffres_cles_2012_tcm326-188881.pdf, p.10

³ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/en-20-ans-800-000-etrangers-ont-acquis-la-nationalite-belge-51b8eb0ee4b0de6db9c69ed1> 15 mai 2012

⁴ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/en-20-ans-800-000-etrangers-ont-acquis-la-nationalite-belge-51b8eb0ee4b0de6db9c69ed1> 15 mai 2012

⁵ L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail in Banque nationale de Belgique, décembre 2012, p.31

⁶ http://www.diversite.be/sites/default/files/legacy_files/publications/rapport_annuel/jaarverslag_mig_2011/ResumeRA.pdf (rapport annuel migration 2011)

⁷ L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail in Banque nationale de Belgique, décembre 2012, p.35

⁸ L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail in Banque nationale de Belgique, décembre 2012, p.42

recherche d'emploi. Selon les études PISA, les résultats scolaires des élèves issus de familles immigrées sont inférieurs à ceux des élèves d'origine belge, un phénomène qui s'explique largement par la situation socio-économique des parents.⁹

Si dans tous les pays membres de l'OCDE, le taux moyen de pauvreté des ménages immigrés (17,3%) est supérieur à celui des ménages autochtones (8,7%), les inégalités sociales sont davantage marquées en Belgique. Le taux de pauvreté des immigrés y atteint 21,9%, soit près de 4 fois celui des ménages autochtones.¹⁰

Enfin, l'OCDE conclut que de nombreux enfants d'immigrés se trouvent marginalisés sur le marché du travail, notamment en Belgique. Ces derniers sont surreprésentés dans la catégorie des jeunes qui ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation (25%).¹¹

Il existe également un large fossé de 20% qui sépare les jeunes chômeurs (20-29 ans) allochtones des chômeurs autochtones de la même génération.¹² Le faible taux de participation des étrangers sur le marché du travail est une caractéristique fondamentale de la situation belge dans le paysage européen, et la Commission européenne l'a d'ailleurs maintes fois souligné. Dès lors, la mise en place de mesures créatives s'impose, car les raisons de ce fossé sont multiples, à savoir entre autres la formation, la reconnaissance des compétences, des diplômes et des expériences professionnelles acquis ailleurs, sans oublier bien sûr l'importance de la discrimination à l'embauche et sur le marché du travail.¹³ Dans le rapport « *La longue et sinueuse route menant à l'emploi* » du Centre pour l'Égalité des Chances en 2014, il est précisé et prouvé que la maîtrise linguistique a un rôle clé dans l'accès à l'emploi et que c'est une condition structurelle pour l'accès à l'emploi...

La politique d'intégration des immigrés est à la base une compétence communautaire que la Communauté française a transférée en 1994 à la Région wallonne et à la COCOF à Bruxelles.

Depuis 2000, l'intégration des personnes étrangères fait l'objet d'une attention soutenue de l'Union européenne. Ce point figure déjà dans le Traité d'Amsterdam où on évoque les politiques d'intégration des ressortissants des pays tiers.¹⁴ Plusieurs Etats-Membres ont mis en place des programmes d'intégration comme les Pays-Bas, la France, l'Allemagne ou les pays scandinaves si souvent cités en exemple par les partis de gauche.

Si ces programmes sont variables, ils ont néanmoins une même structure générale en termes de contenu : l'apprentissage de la langue, l'orientation sociale, l'insertion professionnelle, la sensibilisation aux règles de droit et aux coutumes générales du pays d'accueil et un parcours obligatoire avec des sanctions en cas de non-respect pour tous les primo-arrivants. Il ne faut pas aller loin pour constater le

⁹ L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail in Banque nationale de Belgique, décembre 2012, p.42

¹⁰<http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-mauvais-eleve-en-matiere-d-integration-51b8f58de4b0de6db9c8db50>, in La Libre Belgique, 3 décembre 2012

¹¹<http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-mauvais-eleve-en-matiere-d-integration-51b8f58de4b0de6db9c8db50>, in La Libre Belgique, 3 décembre 2012

¹² Rapport Migration 2011, pp.104-105

¹³ Rapport Migration 2011, pp.104-105

¹⁴ Les questions d'intégration figurant également dans les directives sur le regroupement familial (2003/86/CE) et sur la résidence de longue durée (2003/109/CE). Ces directives prévoient la possibilité (et non l'obligation) pour les pays membres de l'Union européenne d'imposer une 'condition d'intégration' aux futurs bénéficiaires du statut de migrant familial ou de résidant de longue durée, et ce notamment par la participation à un parcours d'intégration ou la réussite d'un test d'intégration.

succès de ces politiques. En Flandre, l'*inburgering* est obligatoire depuis 2004 et connaît des résultats probants.¹⁵

En 2015, nous sommes quasiment toujours au point mort... Pourtant entre les déclarations de Daniel Ducarme en 2002 et aujourd'hui, ce sujet a fait la une de l'actualité à de nombreuses reprises. De centaines de débats et de rapports en découlant ont eu lieu, des dizaines de groupes de travail ont été organisés sous chaque législature, des rapports ont été et sont encore produits par dizaine. Pour quels résultats ? Observe-t-on un mieux ? L'intégration est-elle enfin harmonieuse et couronnée de succès ? Des mesures fortes ont-elles été prises ? Les primo arrivants trouvent-ils plus facilement du travail dans notre pays ? La pauvreté a-t-elle reculé ? Non. Et pourtant, les chiffres et les études nous montrent chaque jour l'urgence d'intégrer...

Pour les primo arrivants, il est évident que le facteur prioritaire d'intégration est la connaissance de la langue et du socle commun des valeurs de notre démocratie. Le MR plaide depuis 2004 pour qu'à l'instar de la Flandre, les autres régions du pays se dotent d'un parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants (langue, intégration civique, plan d'insertion socio-professionnel).

Trouver sa place dans la société ne peut se faire qu'au prix d'un certain nombre d'efforts, d'apprentissages et de respect de nos valeurs. Le parcours d'intégration doit avant tout se comprendre et se voir comme un moyen d'être autonome dans la société et comme un tremplin social permettant aux ressortissants étrangers de trouver un emploi et de bénéficier ainsi, comme pour leurs descendants, de l'« ascenseur social ». Intégrer, c'est obligé. Le primo arrivant a des droits mais aussi des devoirs. Le parcours d'intégration doit faire partie de ces devoirs. Ce parcours d'intégration est d'autant plus important que la structure migratoire de notre pays fait qu'historiquement la majeure partie des ressortissants étrangers immigré en Belgique pour des motifs familiaux, à travers le regroupement familial et donc généralement dans le but de vivre à long terme dans notre pays. Ce qui rend l'importance de l'intégration encore plus cruciale.

Situation actuelle : Parcours d'accueil en Wallonie et à Bruxelles

Rien que le terme le prouve : parcours d'accueil pour les partis de gauche. Parcours d'intégration pour le MR. Le MR veut intégrer là où les partis de gauche se contentent d'accueillir...

De tâtonnements en reculades, le parcours d'accueil proposé par les deux gouvernements Olivier a été voté en 2012 par le parlement wallon et en 2013 par le parlement bruxellois. Ils ne sont pas obligatoires. Seule la phase d'accueil est obligatoire en Wallonie. En clair, ils sont inopérants puisque les personnes motivées par s'intégrer se seraient d'office inscrites et que ceux qui ne veulent pas s'intégrer dans notre société reçoivent comme message qu'ils ne sont pas obligés à le faire.

➤ Wallonie

Concrètement, le parcours d'intégration se déroule en 4 étapes dont seule la première est obligatoire. Les trois autres sont facultatives : phase d'accueil, apprentissage du français, informations de citoyenneté, orientation socioprofessionnelle. Chaque primo arrivant doit se présenter dans un bureau d'accueil où un bilan social sera réalisé qui portera sur les connaissances de la personne (langue française, formation professionnelle, diplômes) et une aide lui sera fournie pour l'accomplissement des démarches administratives. Seule cette première phase est obligatoire.

¹⁵ La longue et sinueuse route menant à l'emploi, Centre pour l'égalité des Chances, 2014, p.16,

La Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 précise néanmoins que dans le cadre du parcours d'intégration, il faudra rendre l'apprentissage du français obligatoire. Cette obligation étant graduellement mise en œuvre en fonction des moyens budgétaires disponibles... Le gouvernement a promis de s'y atteler en 2015... le gouvernement wallon estime qu'il faut 7 millions € en plus pour l'apprentissage obligatoire du français. Sans réelle volonté politique ni sans réels moyens budgétaires, autant dire que l'extension de l'obligation à l'apprentissage de la langue est reléguée aux calendes grecques...

➤ Bruxelles

Là où l'urgence est la plus manifeste : le parlement bruxellois a voté une version a minima du parcours d'accueil en juillet 2013. Le premier bureau d'accueil (BAPA) ne sera opérationnel que dans le courant 2015... Comme le texte est déposé à la COCOF, aucune phase du parcours d'accueil n'est obligatoire, même pas la phase d'accueil...

Le texte de loi du gouvernement est particulièrement clair : *« Le projet de décret n'établit aucun caractère obligatoire. (...) Il est toutefois souhaité que l'étape d'accueil soit rendue obligatoire pour les primo-arrivants concernés. Ils devront se présenter à un bureau d'accueil de leur choix dans les six mois de leur inscription à la commune. Il est également souhaité que lorsque les connaissances linguistiques du primo-arrivant, s'avère insuffisantes, la formation linguistique soit rendue obligatoire. »*

Les questions d'intégration et de vivre ensemble seront essentielles dans les années à venir et définiront la société dans laquelle nous vivrons. Le nouveau Code de la nationalité belge entré en vigueur depuis le 1er janvier 2013 fait lui aussi la part belle à l'intégration en mettant comme condition d'accès à la procédure de nationalité en 5 ans, la connaissance d'une des langues nationales pouvant être donné par le parcours d'intégration.

Que ce soit Eurostat, la Commission européenne, la Banque nationale, le Centre pour l'égalité des chances, la Fondation Roi Baudouin ou encore l'OCDE, toutes ces institutions tirent la même sonnette d'alarme à intervalles réguliers sur les questions de l'intégration sociale et professionnelle des primo arrivants dans notre pays. Il en va de même pour le dernier monitoring socio-économique publié en 2013 par le SPF emploi et le Centre pour l'égalité des chances... Gageons que ces rapports finiront par faire réfléchir les gouvernements wallons et bruxellois...